

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/14

Séance du 11 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	22

Date de la convocation
29 mars 2024

Date d'affichage
29 mars 2024

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	6

Le 11 avril 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Monsieur Pascal ATGER, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Claudie CARMONA HUGUET, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Nelly DEMOULIN, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Olivier LELONG, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Régine VIDAL

Absents excusés : Madame Meriem LAMARTI, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Tess PUJADE,

Procurations : Monsieur Samuel ESPERANDIEU a donné procuration à Mme Christine THOMAS-LOPEZ

Monsieur Patrick GUY a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : M. Sébastien ROUMIGIE

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote, comme le prévoit la législation.

FINANCES – BUDGET GENERAL – ARRÊT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L. 2121 31 ; Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour.

Mme BRUSSET LAYRE Catherine, est proposée et élue à l'unanimité

Mme BRUSSET LAYRE Catherine présente le compte administratif 2023 qui fait apparaître les résultats d'exercice suivants :

FONCTIONNEMENT	Réalisé	
Recettes	3 894 267.94	
Dépenses	3 322 571.10	
RESULTAT/SOLDE EX. N	571 696.84	
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 370 170.48	
Part affectée à l'investissement	480 126.38	
RESULTAT DE CLÔTURE CUMULE	1 461 740.94	
INVESTISSEMENT	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	3 747 266.33	1 170 393.00
Dépenses	4 167 962.51	242 681.00
RESULTAT/SOLDE EX. N	-420 696.18	927 712.00
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	- 681 062.83	
RESULTAT DE CLÔTURE CUMULE	- 1 101 759.01	927 712.00

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote, comme le prévoit la législation.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

Vote : Pour 16

Contre 0

Abstentions 6 (Mmes BAUDRY-BOURGUET, GALTIER, THOMAS-LOPEZ et Mrs ESPERANDIEU, GUY, LELONG)

- D'ADOPTER le Compte Administratif 2023 du budget général de la Commune arrêté aux résultats ci-dessus ;
- DE CONSTATER les identités de valeur avec le Compte de Gestion du Trésorier d'Alès ;
- DE MAINTENIR au compte R 002 du budget primitif 2024 l'excédent de fonctionnement de 890 044.10 €.
- DE REPORTER 571 696.84 € d'excédent de fonctionnement au compte 1068 du budget primitif 2024.
- DE REPORTER au compte D 001 du budget primitif 2024 le déficit d'investissement de 1 101 759.01 €.

Pour extrait conforme,

Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2024

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com